

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023/09/8

Date de la convocation : 15 septembre 2023	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h32	Acte exécutoire à compter du : 22 septembre 2023	Affichée en Mairie le : 26 septembre 2023
---	--	--	---

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
Mme MUHLMANN
M. DUMON

Mme KRAOUCHE
Mme OUTOMURO
Mme KEUVREUX
Mme COLOMBEY
M. SAUDRY
M. RUPPERT
M. BARBARAS
M. IAFRATE

Mme MOLINA
M. DOLBEAU
Mme GATTO
Mme INTERRANTE
M. VILLA

Étaient absent(e)s avec procuration (7)

M. CHARO procuration à M. DUMON
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE
Mme DA ROCHA procuration à M. RISSER

M. PELTIER procuration à M. IAFRATE
M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA
Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER

Était absent(e)s excusé(e)s (1)

Mme BALZER

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

8. Rapport DSP chambre funéraire pour l'année 2022

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indique : « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Monsieur le Maire présente le document suivant :

- Compte rendu financier et technique du fonctionnement de la délégation de service public désignée sous « chambre funéraire » pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **prend acte** de la diffusion des documents relatifs à la délégation de service public désignée sous « chambre funéraire » pour l'année 2022.

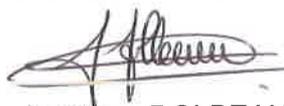
Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 22 septembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU